



OBTENIR UN DOCTORAT PAR LA VAE

Vous avez la possibilité d'obtenir un doctorat par la voie de validation des acquis de l'expérience (VAE). Pour être éligible, vous devez avoir une expérience professionnelle de recherche significative et faire preuve de la correspondance entre ses acquis professionnels et personnels et le contenu du diplôme visé.

Le collège doctoral, l'école doctorale en lien avec votre spécialité et les équipes responsables de la VAE au sein de la Formation Professionnelle Continue de Sorbonne Université seront vos interlocuteurs pour les différentes étapes de la procédure qui s'organise en 5 temps :

1. Informations et conseils: prise de contact avec le conseiller VAE de Sorbonne Université
2. Étude de la faisabilité et de la recevabilité de votre demande: l'objectif de cet étape est d'évaluer votre capacité à faire aboutir votre demande de VAE et à vérifier que vous remplissez les conditions administratives d'obtention du doctorat par la VAE:
 - Vérification de la recevabilité administrative du dossier par le conseiller VAE de Sorbonne Université
 - Élaboration d'un dossier de faisabilité et sa transmission au directeur de l'école doctorale
3. Accompagnement du candidat ou de la candidate pour l'élaboration du dossier VAE et dans la rédaction d'un mémoire qui comprend la description de la construction du parcours professionnel et personnel du candidat ou de la candidate ainsi que la synthèse des travaux de recherche
4. Dépôt officiel du dossier et expertise de celui-ci par deux rapporteurs
5. Soutenance face à un jury

En savoir plus :

- Portail de la Validation des Acquis de l'Expérience
- Décret du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la VAE
- Formation Professionnelle Continue de Sorbonne Université : dftlv-fpc@sorbonne-universite.fr
- Documents à télécharger : Vadémécum VAE et Doctorat



J'ai obtenu mon doctorat par la VAE !

Études + carrière =
expérience

VAE

Diplôme



Cérémonie Docteurs de Sorbonne Université